Rapport d'activités 2018



Préalable

La FESOJ est une association née en 1991 par la volonté d'employeurs du secteur de la jeunesse (Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes). Elle s'adresse à ces associations dans leur dimension d'employeurs, proposant un soutien à la gestion et au développement de l'emploi et contribuant activement à la professionnalisation du secteur. Pendant quelques années, à partir de 1999, elle a fonctionné avec un permanent et un conseil d'administration omniprésent. L'équipe professionnelle s'est ensuite agrandie, la FESOJ est devenue locataire de ses bureaux après avoir été accueillie généreusement par une association membre. Ce développement était indispensable et a permis d'entrer dans « une nouvelle dimension ».

En 2011-2012, la FESOJ a obtenu la reconnaissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles au titre de groupement sectoriel, investi de nouveaux locaux situé à proximité de la gare du midi et vu le temps de travail dans l'association augmenter de 3ETP à 3.2ETP, ce 1/5 eme temps supplémentaire étant dédié au conseil en direction des membres. La FESOJ se plaçait donc dans une position de développement de son action, même si la croissance de ses moyens, significative, n'était pas spectaculaire.

La FESOJ continuait ensuite de se fixer l'objectif de renforcer son équipe et ceci dans la perspective d'encore développer les services proposés à destination des associations membres.

L'action de la FESOJ est en effet articulée sur deux volets principaux:

- le soutien et les services aux membres ;
- la défense du secteur et sa représentation.

L'intention des acteurs de la FESOJ consistait clairement à investir sur le premier volet. La raréfaction des moyens, la croissance des difficultés de gestion pour les associations, mais aussi les mutations d'importance qui commencent à se mettre en place rendent d'autant plus nécessaires l'appui aux associations, le nombre de membres et l'emploi couvert étant par ailleurs en croissance constante. Cet objectif a été atteint à la fin de l'année 2014, sous la forme d'un mi-temps supplémentaire, lequel est (partiellement) financé par le dispositif Maribel. Le temps de travail de la FESOJ a alors atteint 3.7 ETP dont approximativement 2 sont voués au service aux affiliés.

A. Quelques chiffres

L'Assemblée générale de ce 23 mai 2019 devrait acter (après démission d'un membre et aucune nouvelle admisssion, fait rare) un nombre de 82 membres effectifs, dont 79 Organisations de Jeunesse.

Ce sont cependant 327 associations (ou implantations) qui sont affiliées à la FESOJ, parmi lesquelles 100% des Centres de Jeunes.

L'emploi couvert se monte, à la date de référence du 30 juin 2018, à 2556 travailleurs pour 2116,8 ETP, soit une progression de quelques 200 unités par rapport à l'année précédente, et un chiffre jamais atteint dans l'histoire de la FESOJ.

B. <u>Les locaux de la FESOJ: un déménagement nécessaire, un nouvel environnement profitable à tous</u>

Depuis 2011, suite à la vente du bâtiment qu'elle occupait, la FESOJ a occupé une surface de 85m2 dans un site autrefois industriel, partagé par différentes entreprises. Dès le début de l'occupation, les locaux sont essentiellement apparus comme fonctionnels mais d'un confort très spartiate. Le loyer demandé, par contre, se révélait être significativement inférieur au prix du marché. De longs mois avaient été nécessaires pour trouver une solution adéquate, compte tenu des ressources financières de la FESOJ: ce déménagement avait déjà un impact important sur la ligne budgétaire relative au loyer.

Si, dans un premier temps, les conditions ont pu convenir aux travailleurs, de même que permettre de tenir les réunions d'instances dans des conditions modestes, la situation s'est ensuite dégradée, au point que l'équipe de travailleurs a remis un cahier de doléances au conseil d'administration, listant les insatisfactions préoccupantes de la situation.

Le CA a souhaité prendre en compte cette situation et la possibilité d'une nouvelle implantation a été proposée à la FESOJ. Celle-ci émane du milieu associatif proche de la FESOJ et a permis le déménagement au cours du mois de juin. Le changement de siège social vers la rue des Tanneurs cumule une série d'avantages inespérés. Ainsi, il s'agit d'une implantation au cœur de la Ville de Bruxelles, et à moins de 5 minutes à pied de la Gare du Midi. Les locaux viennent d'être rénovés et offrent davantage d'atouts que ceux de la rue Berthelot, pour une surface légèrement plus importante (93m2). Baies vitrées larges, espaces agréables et bien disposés, salle de réunion indépendante... Tout cela ancré dans le monde associatif et pour une charge locative équivalente à celle inscrite actuellement au budget.

Ce déménagement a été l'occasion de renouveler du matériel vétuste (deux ordinateurs de 2009, téléphonie et internet, mobilier...) et donc de moderniser l'équipement TIC obsolète. Pour couvrir ces dépenses et les frais de la migration, la FESOJ a obtenu de la Ministre de la Jeunesse, via la Loterie Nationale, un subside de 10.000€.

Bien sûr, ce projet essentiel aura mobilisé temps et énergie, mais le retour de cet investissement se fait déjà sentir.

Réalisés avec une grande économie de moyens, le déménagement et l'aménagement des nouveaux bureaux ont été suivis, le 4 décembre, d'une crémaillère à laquelle la FESOJ a convié l'ensemble de ses partenaires.

Une subvention extraordinaire de petit équipement a aussi été obtenue pour réaliser quelques travaux supplémentaires en 2019.

C. <u>Un turn over important dans l'équipe, des solutions</u> imaginées, un nouveau poste créé

La FESOJ a encore dû enregistrer plusieurs départs puisque l'équipe a été presque complètement renouvelée lors du premier semestre 2018. Chose exceptionnelle, il a d'ailleurs été procédé à un licenciement. Deux nouvelles conseillères, Bénédicte Chancerelle et Sandra Sangwa, ont rejoint la FESOJ, de même que Mauricette Tingu Yaba au poste de chargée de gestion.

Si la fonction de conseiller avait été revisitée l'an passé, le profil de chargé de gestion a aussi été revu, la FESOJ renonçant à s'attacher des compétences pointues en infographie, celles-ci trouvant un terrain insuffisamment propice à s'exercer, ce qui débouchait sur des départs.

Le CA de la FESOJ a souhaité également augmenter l'attractivité des postes, déjà modifiée par un cadre de travail nettement plus agréable, en accordant aux travailleurs de nouveaux avantages. Les chèques-repas ont été introduits dans l'association le 1er juillet 2018 et 4 jours de congé supplémentaires ont été offerts lors de la dernière semaine de l'année.

Enfin, la FESOJ a su tirer profit de la cession d'un poste Maribel pour augmenter son équipe d'un nouveau mi-temps, partiellement financé. Les réflexions internes ont abouti à dessiner un profil de chargé de communication. La coordination des publications, la refonte du site internet, la création d'une plateforme d'échanges entre conseillers de la FESOJ et des fédérations de CJ et d'OJ figurent parmi les priorités confiées à Hélène Brédart qui a ouvert le poste le 7 novembre 2018. La FESOJ a continué à bénéficier des services d'un volontaire, Nicolas Bastin, qui épaule les conseillères et apporte aussi ses compétences en informatique.

Enfin, un projet de journées d'immersion dans le secteur, combiné à un accompagnement d'équipe sera concrétisé dès le début de l'année 2019. Un financement a été obtenu à cette fin via le Fonds 4S.

D. <u>Mandats externes: la vice-présidence du Fonds Maribel,</u> <u>et les complications qui ont suivi</u>

En 2018, le CA de la CESSoC a élu Marc Denisty pour occuper la fonction de Vice-président du Fonds Maribel (et la présidence en 2019). La FESOJ avait proposé sa candidature estimant que, vu son expérience, c'était la personne la plus habilitée à remplir efficacement la fonction, ce qui a donc été partagé par la plupart des fédérations de la CESSoC. Néanmoins, la FESEFA, qui occupait ce mandat et qui a proposé une autre candidature, s'est montrée très déçue de l'issue du vote. Suite à quoi, la FESOJ a pris langue avec elle, estimant qu'un climat positif entre la FESOJ et la plus importante des fédérations de la CESSoC était nécessaire à défendre collectivement les positions des employeurs du secteur socioculturel. Une rencontre s'en est suivie, qui a permis de dépasser les appréhensions de chaque côté.

Les tensions se sont néanmoins ravivées lorsque la CESSoC a placé à l'agenda l'actualisation de ses statuts et ROI. En toute cohérence avec un discours porté depuis 2015, la FESOJ a proposé une modification dont l'adoption rendrait impossible la présence de deux mandataires issus de la même fédération au sein du Bureau de la CESSoC, composé de 5 membres. Selon l'expérience de nos mandataires, un maximum de diversité est une condition pour un fonctionnement sain du Bureau de la CESSoC et pour le dynamisme démocratique de son CA. De longues négociations ont été engagées entre la FESEFA et la FESOJ qui, si elles n'ont pas abouti, ont démontré la capacité des deux fédérations à prendre en compte le point de vue de l'autre. Ce rapprochement, difficile, permet d'envisager des développements positifs.

E. <u>Les services de la FESOJ : un accent sur le conseil et la formation, les publications et le site internet requestionnés</u>

La politique de services de la FESOJ continue de reposer sur deux axes. D'abord, en amont, l'outillage général. Il s'agit ici d'initiatives prises par l'équipe pour mettre l'ensemble des affiliés en mesure de prendre en compte une procédure, une loi, une obligation qui s'applique à chacun.

Ensuite, en aval, il y a le soutien particulier. Ici, c'est l'association membre qui sollicite le service sur base de sa propre situation et reçoit une recommandation claire lui permettant de gérer sa situation en prenant

en compte l'ensemble des paramètres règlementaires qui l'influencent.

En termes de soutien particulier, l'équipe de la FESOJ répond désormais annuellement à plus de 300 situations spécifiques où se pose un problème. Les conseillères juridiques actuelles, Bénédicte Chancerelle et Sandra Sangwa, ont répondu exactement à 226 questions dont le podium des thèmes s'établit comme ceci : congés, rémunération, contrat de travail. De manière générale, nous constatons une croissance des demandes mais aussi une croissance des demandes concernant un problème d'ampleur. Ainsi, la FESOJ continue-t-elle à proposer sporadiquement des rencontres avec les responsables d'une association (et invite sa fédération d'OJ ou de CJ) pour des cas de conflit social, de souhait de revenir sur des avantages octroyés aux travailleurs qui sont devenus impayables, ou de mise en ordre générale suite au constat de manquements sérieux dans la gestion. C'est un volet qui sera très certainement développé, par la volonté de l'équipe, une réflexion s'ouvrant sur le cadre à donner à ce type d'interventions.

L'offre en matière de publications n'a plus été modifiée. « L'Infos Emploi » continue de paraître à chaque fois qu'une information doit être portée sans délai à la connaissance des employeurs : 7 éditions et une vingtaine d'articles ont ainsi émaillé l'année 2018. « Les Cahiers Sociojuridiques » continuent d'être la bibliothèque permanente des dispositifs règlementaires à observer, mais n'aura fait l'objet que d'une publication l'an passé. Porté par un comité de rédaction constitué de conseillers d'une demidouzaine de fédérations de la CESSoC, cette parution commune est à la recherche d'un second souffle. Dans le même temps, la FESOJ a éprouvé des difficultés à la mettre en page, les compétences techniques ayant manqué. « L'Infos Services », dernier né, est une parution en deux chapitres. L'un informe de l'ensemble des formations, séminaires ou rencontres mises sur pied par la FESOJ ou les autres étages de la représentation patronale (CESSoC, CBENM, UNIPSO, UNISOC) voire par les pouvoirs publics. L'autre partie dévoile de nouvelles ressources ou outils mis à la disposition des employeurs. Y figure notamment une FAQ présentant les 10 questions les plus habituellement posées par les employeurs à la période dite, formulées comme le gestionnaire de l'association l'aurait probablement fait, avec une réponse simple, des liens vers d'autres détails et/ou des outils existants. Si cette FAQ a régulièrement été alimentée, « l'Info Services » a été peu diffusée et est amenée à disparaître en 2019 : la réflexion menée en équipe a abouti à imaginer que les contenus de cette publication gagneraient à figurer sur le site internet de la FESOJ. Avec l'arrivée d'une chargée de communication dans l'équipe, le projet de refonte du site internet a été remis à l'ordre du jour et devrait se concrétiser sous peu.

Enfin, la programmation de formations ou de séances d'information s'est intensifiée. La FESOJ continue aussi de proposer son accueil des nouveaux représentants d'associations, une séance consacrée à la découverte de l'environnement du gestionnaire d'association et à la présentation de l'offre de services de la FESOJ et de la CESSoC.

En 2018, plus de 100 participants ont pris part aux initiatives de formations organisées par la FESOJ, répartis équitablement entre les secteurs OJ et CJ.

F. La FESOJ au coeur d'un secteur qui communique

C'est une pratique qui s'installe, et dont chacun semble se réjouir: la FESOJ étant le lieu institutionnel rassemblant les OJ et les CJ, les acteurs du secteur l'utilisent lorsqu'il est utile que les deux secteurs unissent leurs forces ou leur réflexion. C'est évidemment le moyen le plus simple de réunir les acteurs, mais c'est aussi le bon lieu pour déterminer quelles composantes du secteur sont les plus adéquates pour intervenir dans un quelconque dossier. FESOJ? Commissions d'avis? Fédérations d'OJ et de CJ? Ce débat est mené et un autre avantage en découle, celui de la bonne circulation de l'information.

G. La FESOJ et les syndicats côte à côte

Le jeu de la concertation sociale met souvent représentants des employeurs et des travailleurs en situation d'opposition, c'est un peu vite oublier qu'ils sont avant tout des partenaires. L'année 2018 a donné plusieurs occasions à l'expression d'une parole commune, ce fut même parfois dans la rue. Ainsi, la CESSoC et plus souvent encore la FESOJ, qui a été un aiguillon à ce propos pour la confédération, ont manifesté (contre la réforme APE) ou mené des actions communes. On pense ici à la pétition pour le projet APE, à la plateforme qui s'est opposée au projet de travail associatif, en tenant entre autres une conférence de presse ...

H. La CESSoC, une coupole bien nécessaire

La FESOJ continue de détenir, via Yamina Ghoul, la présidence de la CESSoC, ce qui témoigne à suffisance de l'implication qu'elle met en œuvre dans sa confédération. L'année 2018 aura été marquée par le travail qui a débuté par la rédaction du mémorandum en vue des élections fédérales, régionales et européennes du 26 mai 2019, une année qui verra aussi la célébration des 25 ans de la CESSoC, laquelle sera accompagnée d'une publication relatant l'histoire de la confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel. Parallèlement, la CESSoC s'est aussi renforcée via l'apport d'un temps plein supplémentaire partiellement financé par le Maribel.

I. <u>La Ministre de la Jeunesse cède le relai</u>

Attirée par des enjeux communaux, Isabelle Simonis a rendu son mandat de Ministre de la Jeunesse. C'est Rachid Madrane qui lui a succédé, la FESOJ provoquant avec le secteur jeunesse une rencontre avec son nouveau Ministre. Certaines garanties ont pu être enregistrées quant à la poursuite d'un climat d'écoute qui avait caractérisé la Ministre Simonis.

J. <u>Les gros dossiers traités</u>

a. <u>Réforme du dispositif APE</u>

L'année 2018 a été celle où la représentation patronale, entre autres, a pris connaissance des intentions du nouveau ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet en matière de réforme du dispositif APE. Celui-ci a retenu du projet d'Eliane Tillieux l'idée de subsidier l'emploi existant via une forfaitarisation des moyens actuellement accordés via le taux ONSS réduit et les montants des points. Mais sa proposition a semblé d'entrée de jeu moins favorable que celle que la Ministre précédente pensait conclure, après avoir pris en compte une part importante des éléments amenés depuis les associations de terrain jusqu'à son cabinet via l'UNIPSO et la CESSoC.

L'enveloppe générale était insuffisante tout comme son évolution dans le temps, et les pertes de subventions et d'emplois chiffrées étaient d'une ampleur très significative. La réforme avait certes un atout, celui du transfert de l'enveloppe financière via chacun des Ministres fonctionnels. Mais le rattachement des associations aux politiques fonctionnelles posait lui aussi problème, tout comme l'absence de véritable recours ou la communication défaillante du Ministre. L'espoir d'influer sur le projet était mince lui aussi, amenant les représentants des employeurs à envisager de mener, avec les organisations syndicales des actions dans la rue. Fin 2018, l'optimisme n'était pas de mise, et si la réforme ne passera finalement pas, il est clair qu'un troisième projet de réforme sera au cœur des discussions à venir.

b. Réforme du Décret sur l'emploi socioculturel

Le nouveau texte adopté en début d'année 2018 est finalement satisfaisant pour les associations, plusieurs filets de sécurité ayant été installés pour limiter, par exemple, les cas de proratisation de la subvention permanent. En outre, le secteur jeunesse a pu bénéficier d'une année de transition supplémentaire. Vu la complexité du dispositif, l'année 2018 aura surtout été consacrée à imaginer les meilleurs moyens d'informer les associations pour qu'elles puissent s'approprier les nouvelles règles.

c. <u>ANM en FWB et cadastre</u>

Les négociations ont abouti pour un ANM 2018-2019. Les rémunérations minimales dans nos secteurs sont ainsi passées le 1er juillet 2018 de 94,14% à 97,14%. Grande victoire : une mise à jour annuelle des emplois pris en compte devrait intervenir, qui permettra à chaque nouvel emploi d'ouvrir le droit à une subvention supplémentaire. Le secteur des CEC mais aussi celui des Ecoles de Devoirs (via ses coordinations régionales) qui est arrimé à la FESOJ ont été intégrés dans cet accord.

Il convient de noter malheureusement quelques cafouillages dans la liquidation des subventions supplémentaires pour les emplois nouvellement pris en compte : le montant qui leur a été accordé s'est révélé inférieur à celui convenu dans l'ANM, suite à des difficultés rencontrées dans le comptage des travailleurs. Ceci met encore en exergue l'attention singulière à apporter au cadastre SICE et à la traduction des accords en réalité concrète. Cerise sur le gâteau, une erreur administrative a aussi privé le seul secteur de la jeunesse d'une autre partie de la subvention supplémentaire, toujours pour les emplois nouvellement cadastrés. Ces problèmes devraient être réglés lors du premier semestre 2019.

d. Nouveau plan d'action du Fonds 45

A la fin de la deuxième des trois années de son nouveau plan d'action, il est possible d'entrevoir que le Fonds aura réalisé une bonne partie de ses objectifs, notamment en matière de nombre d'associations bénéficiaires. Le comité de gestion s'apprête en tous cas à en faire l'évaluation, sur base des points relevés, via les critiques émises souvent, depuis le lancement de ce plan.

L'outplacement continue d'être géré administrativement et financièrement (pour 75%) par le Fonds, qui a renouvelé les opérateurs à qui il confie les dossiers des travailleurs visés.

e. Maribel

Pas d'attribution sur cette période, mais bien la décision en faveur d'une augmentation du plafond de la subvention. Des ajustements à la règlementation aussi, et la succession à la vice-présidence qui (en alternance avec la présidence) a été durant plus d'une décennie assurée par Eric Mikolajczak (FESEFA) pour le banc patronal à la très grande satisfaction de tous, cette succession revenant à Marc Denisty pour la FESOJ.

Le Comité de gestion entrevoit clairement la possibilité de lancer un appel à candidatures pour l'octroi de nouveaux postes, et s'y prépare. De son côté, la FESOJ poursuit sa réflexion interne pour anticiper les prochains octrois et offrir la meilleure réponse aux besoins et équilibres du secteur jeunesse.

Enfin, AFOSOC, qui héberge l'APEF et les Fonds précités, a conclu à l'étroitesse de ses locaux et étudie la possibilité d'étendre sa surface de bureaux via un nouvel achat.

f. ACS

Le nouveau dispositif d'insertion ne correspond pas ou peu aux attentes du secteur. Les employeurs qui ont sollicité des postes ont éprouvé parfois des difficultés à les pourvoir. En conséquence, il n'y a pas eu de suite au premier appel à projets, et aucune autre mesure n'a été proposée par le ministre de l'Emploi bruxellois.

Une action pilote du Fonds 4S a cependant pu être lancée pour soutenir les efforts en matière de formation mis en œuvre par les fédérations du secteur socioculturel, un dispositif dont le seul secteur jeunesse est actuellement bénéficiaire.

g. <u>Travail associatif</u>

Si le secteur jeunesse (OJ et CJ) est demandeur depuis longtemps d'un dispositif permettant d'occuper des ressources pour des interventions de courte durée, c'est plutôt dans un modèle proche de l'actuel article 17 que la solution était entrevue et non comme le prévoit le projet fédéral de travail associatif. Déstructurant l'emploi autant que le volontariat, n'alimentant pas solidairement l'impôt, touchant à des fonctions de nos secteurs et ne faisant pas lien entre prestations et défraiement de 6000€/an, ce projet fédère beaucoup contre lui.

Le gouvernement tenait cependant à le faire passer, et y est arrivé malgré les nombreuses actions auxquelles la FESOJ a d'ailleurs pris part. Ensuite, c'est sur l'information relative à ce nouveau dispositif que la FESOJ s'est penchée, dans un souci de ne pas provoquer un appel d'air en faveur d'un mécanisme que le secteur continue à désapprouver.

h. Temps de travail en résidentiels

L'année 2018 a vu une première association de jeunesse se voir interpeller quant à la gestion du temps de travail durant les séjours résidentiels. Celle-ci doit préparer sa défense, mais son cas a incité la FESOJ à saisir une nouvelle fois la CESSoC de cette problématique. En effet, il paraît impossible de proposer des séjours aux jeunes avec un encadrement qui respecte les réglementations en la matière. Un premier GT, ouvert il y a une demi-douzaine d'années, avait conclu à l'impossibilité d'une solution, les syndicats ayant fait preuve de peu d'ouverture vu la faiblesse des compensations imaginées pour les travailleurs. Aujourd'hui, il convient d'éviter des sanctions qui pourraient s'abattre régulièrement dans le secteur.

i. RGPD, Code des sociétés, etc

de nouvelles réglementations pèsent sur les associations. Souvent, celles-ci sont complexes, sans réel intérêt pour des structures de ce type, nécessitent une bonne information des responsables et sont parfois coûteuses à mettre en œuvre. La FESOJ a mis en œuvre une politique d'information et d'interpellation de la CESSoC afin de mettre en œuvre des solutions adaptées aux structures de petite taille, bref des solutions légères.

Etc...

La FESOJ, ses mandats, ses instances, son équipe

Président : Bernard Fauville (Les Auberges de Jeunesse)

Vice-présidente politique : Joris Fakroune (CJC)

Vice-président gestionnaire : Carlos Crespo (ProJeuneS)

Trésorier : Olivier Leblanc (FCJMP)
Secrétaire : Yamina Ghoul (COJ)

L'équipe

Chargée de gestion : Mauricette Tingu Yaba Conseillères juridiques et techniques : Bénédicte Chancerelle et Sandra Sangwa Chargée de communication : Hélène Brédart

Directeur : Marc Denisty



Conseil d'administration de la FESOJ (au 23/5/2019)

Association	Sigle	Représentants au CA
Arc-en-Ciel	Arc-en-Ciel	Thibaut de Radiguès
Centre de Formation d'Animateurs	CFA	Vincent Gallez
Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes	CIDJ	Nadia Achbany
Centre d'Organisation et d'Animation des Loisirs Actifs	COALA	Olivier Geerkens & Vanessa Vermeiren
Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active	CEMEA-SJ	Jean-Paul Liens
Collectif pour la Promotion de l'Animation Jeunesse Enfance	C-Paje	Semra Umay
Confédération des Organisations de Jeunesse	СОЈ	Yamina Ghoul & Claude-Etienne Scoriels
Conseil de la Jeunesse Catholique	CJC	Joris Fakroune
Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire	FCJMP	Olivier Leblanc & Pierre Evrard
Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone	FMJ	Cédric Garcet
Fédération des Maisons de Jeunes et Organisations de Jeunesse	FOR'J	Dorota Golik & Laeticia Malherbe
Fédération Francophone des Ecoles De Devoirs	FFEDD	Stéphanie Demoulin
Fédération Infor-Jeunes Wallonie Bruxelles	FIJWB	Marie-Pierre Van Dooren
Fédération Nationale des Patros	FNP	Denis Toune
Gîtes d'Etape du CBTJ	СВТЈ	Benoît César
Jeunes Mutualistes Libéraux	JML	Pierre Escojido & Benjamin Cocriamont
Jeunesse & Santé	J&S	Géraldine Maquet
Les Auberges de Jeunesse	LAJ	Bernard Fauville
Les Scouts	Scouts	Lionel Huygen
ProjeuneS	ProjeuneS	Carlos Crespo & Benjamin Delfosse
Relie-F	Relie-F	Marc Fanuel & Mathilde Serruys
Scouts et Guides Pluralistes	SGP	Gil Vertongen
Service d'Information sur les Etudes Etudes et les Professions	SIEP	Christian Bogaerts

Conseil d'Administration de la CESSoC

- Yamina Ghoul (Présidente)
- Dorota Golik
- Stéphanie Demoulin
- Olivier Leblanc
- Joris Fakroune
- Cédric Garcet
- Benoît César
- Marc Denisty
- Marc Fanuel
- Carlos Crespo
- Pierre Escojido (invité)
- Vanessa Vermeiren (invitée)

Commission paritaire 329.00

- Marc Denisty (effectif)
- Pierre Escojido (suppléant)

Sous-commission paritaire 329.02

- Marc Denisty (effectif)
- Joris Fakroune (suppléant)
- Vanessa Vermeiren (suppléante)

Fonds Maribel

- Marc Denisty (effectif & président)
- Olivier Leblanc (suppléant)
- Carlos Crespo (suppléant)

Fonds 4S

- Marc Denisty (effectif)
- Semra Umay (suppléante)
- Vanessa Vermeiren (suppléante)

